



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de

## *Saint-Michel-des-Saints*

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

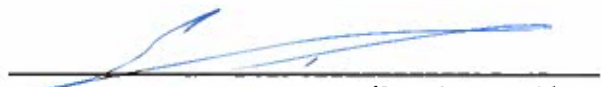
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL** de la susdite municipalité

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 18 septembre 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moise Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 151, chemin des Pins-Gris (matricule 7373-77-2976). La demande concerne l'implantation d'un futur bâtiment accessoire à 5.10 mètres de la ligne latérale gauche au lieu de 10 mètres, ce qui contrevient à l'article 16.2.3 du règlement sur les PIIA 400-1998.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 7<sup>e</sup> jour de septembre deux mille vingt-trois (2023)




---

**Sébastien Gariépy,**  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30, le 7<sup>e</sup> jour de septembre deux mille vingt-trois (2023).**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour de septembre deux mille vingt-trois (2023).



---

**Sébastien Gariépy,**  
Directeur général et greffier-trésorier